



Taxer les transactions financières : maintenant ou jamais pour la Belgique !

Carte blanche, parue dans le journal Le Soir, le 16/05/2017.

Savez-vous qui a dit :

« La situation économique mondiale comprime les budgets des États. Le travail est bien souvent trop lourdement taxé par comparaison avec d'autres sources de revenus. Pour cette raison, la Belgique, avec 10 autres pays de l'Union européenne, souhaite élaborer un système pour taxer les transactions financières. Nous devons réussir à lever les obstacles techniques et politiques. C'est une question d'élémentaire équité » ?

C'est ce qu'a déclaré le Premier Ministre Charles Michel à la tribune des Nations Unies à New York le 23 septembre 2016.

La Taxe sur les transactions financières, TTF ou encore taxe Tobin, est une taxe à un taux infime (0,1% pour les actions et 0,01% pour les produits dérivés) dont devraient uniquement s'acquitter les opérateurs financiers.

Elle a deux avantages majeurs. Premièrement, rendre plus chers et donc décourager les investissements spéculatifs à court terme, y compris le trading à haute fréquence robotisé, qui n'apportent rien à l'économie réelle, et favoriser au contraire indirectement les investissements productifs à long terme.

Deuxièmement, il s'agit de produire de nouvelles rentrées budgétaires (plus de 22 milliards d'euro de recettes fiscales annuelles pour les 10 pays participants selon les dernières estimations de la Commission européenne). Ces nouvelles ressources publiques permettraient non seulement de financer les services publics et la coopération au développement, actuellement lourdement victimes des coupes budgétaires, mais aussi de remettre un peu d'équité dans le système fiscal. Et ce en faisant contribuer un secteur financier largement bénéficiaire des sauvetages aux frais des contribuables mais largement défiscalisé (le secteur financier est notamment totalement exempté de TVA).

D'ailleurs, une majorité de belges est du même avis. Selon différents sondages, entre 56 et 61% des Belges sont favorables à cette taxe.

Lire la suite de la carte blanche sur le site de la [CSC](#) ou de la [FGTB](#).

Carte blanche signée par Rudy De Leeuw et Marc Goblet, ABVV-FGTB; Marie-Hélène Ska et Marc Leemans, CSC-ACV; Eric Goeman, Attac Vlaanderen; Daniel Puissant, Réseau pour la Justice Fiscale; Christine Pagnouille, ATTAC Wallonie-Bruxelles; Aubry Mairiaux, UNSP-Finances; Bogdan Vanden Berghe, 11.11.11; François Gobbe, Kairos Europe; Olivier Valentin



Taxer les transactions financières : maintenant ou jamais pour la
Belgique !

*et Mario Coppens, CGSLB-ACLVB; Stefaan Declercq, Oxfam solidarité – Oxfam solidariteit;
Arnaud Zacharie, CNCD-11.11.11; Christian Kunsch, MOC.*